ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Formant l'encoignure des rues Patton et Eleanor dans l'...et borné par les dites rues la rue Laurel et la ligne entre Bloomingdale et Hurstville.

Peoples Homestead Association vs Ignatius King

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73 387.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 23 juin 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y attenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Patton, (autrefois Laurel) Eleanor et Laure, et la ligne entre Bloomingdale et Hurstville jaque la portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Patton sur une profondeur et façade à la rue Eleanor de cent vingt pieds et est formée des port ons de façade des lots Nos 13, 14, 15 et 16 démontré sur un plan d'arpentage de W. H. Williams voyer annexé à un acte de vente passé pardevant A. S. Rock, ancien notaire en cette ville, daté le 13 novembre 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant aux frais du lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.
21 mai—21 27—juin 2 10 17 23.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Splendide occasion pour placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil pour effectuer un partage de propriétés de valeur, améliorées et bien situées du Deuxième District.

Capables de rapporter de grands revenus.

A de faciles conditions de crédit.

Connues respectivement comme

Nos 1001, 1003 1005, 1007 et 1009 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue St Philippe.

Nos 938 et 940 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue St-Philippe.

Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine, entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 523 et 527 rue St-Philippe, entre les rues Decatur et Chartres.

Nos 519 et 521 rue St-Philippe entre les rues Decatur et Chartres.

Dans l'affaire de

Joseph Vaccaro versus Mme Agathe Lemoine Ferrus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 72,779—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 30 mai 1904 et signé le 16 mai 1904, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, décrétant la vente des propriétés ci-dessous décrites sur les termes et conditions ci-dessous indiquées afin d'effectuer un partage entre les parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juin 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 49 borné par les rues Chartres, (anciennement Condé) Royale, St Philippe et Ursulines, Lequel lot formant l'encoignure des rues Chartres et St Philippe et mesurant en mesure française, quatre vingt-deux pieds de face à la rue Chartres sur cinquante quatre pieds de profondeur et façade à la rue St Philippe, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1001, 1003 1005, 1007 et 1009 rue de Chartres.

2. Un autre lot de terre situé dans le même District dans l'îlet No 21 borné par les rues Chartres, Decatur, (anciennement Levée) Dumaine et St Philippe lequel lot formant l'encoignure des rues Chartres et St Philippe et mesurant trente sept pieds de face à la rue Chartres, par soixante quinze pieds de profondeur et façade à la rue St Philippe, le tout plus ou moins, ensemble avec l'usage d'une allée en commun au dit lot et trois autres et avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 938 et 940 rue de Chartres.

3. Deux lots de terre situés dans le même îlet et désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan de L. H. Pilié, voyer daté le 17 mars 1847, déposé en l'étude de Théo. Guyol, ancien notaire comme plan No 133, et mesurant comme suit: Le lot No 3 mesurant vingt pieds deux pouces, et le lot No 4 mesurant vingt pieds un pouce de face à la rue Dumaine, sur cent trente pieds de profondeur chacun borné sur le côté vers la rue Decatur par l'ancienne propriété appartenant à Bureau, et sur le côté vers la rue de Chartres par le lot No 2, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 521, 523 et 525 rue Dumaine.

4. Un autre lot de terre situé dans le même district dans l'îlet No 20, borné par les rues St Philippe, Ursulines Decatur, (anciennement Levée) et Chartres (anciennement Condé), mesurant en mesure française cinquante et un pieds six pouces de face à la rue St Philippe sur cent vingt pieds de profondeur plus ou moins, borné sur la droite par l'ancienne propriété Mazus et sur la gauche par l'ancienne propriété Chessé et Durand ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les anciens Nos 15 et 17 et par les nouveaux numéros 523 et 527 rue St Philippe.

5. Un autre lot de terre situé dans le même îlet, et contigu au lot ci-dessus décrit et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Philippe, par quatre vingt cinq pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 519 et 521 rue St Philippe.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente représentée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ou à leur propre ordre et par lui même ou eux-mêmes endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 et payer pour les actes de vente pardevant P. J. Patorno, notaire.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Wynnet Rivers avocat pour le plaignant et Harry H. Hall avocat pour les défendeurs.
20 mai—20 21 27—mai 2 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété Améliorée du Cinquième District.

Portant le No municipal 126 rue Webster.

John McGuire vs Margaret Durgin, femme de Charles Durgin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,124 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 26 mai 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième District de cette ville, communément connu comme étant dans l'îlet borné par les rues Webster, Wagner (autrefois Lafayette) Alix et Eliza et connu comme No 22 dit lot est désigné comme lot ... mesurant en front vingt pieds neuf pouces de ... Webster sur une profondeur de ... vingt deux pieds huit pouces et trois ... du lot No 6 et cent vingt ... sept pouces et six lignes sur la ligne du lot No 8. Acquis par la défenderesse par achat de John McGuire d'après acte passé ... R. P. Upton notaire, le 17 août 1899, ... enregistré dans le Bureau des Aliénations ... livre 174 fol 635.)

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant aux frais du lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

T. B. Walker avocat pour le plaignant
23 avril—23 25 29—mai 6 13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 739-41 RUE ELMIRE, Coin Dauphine,

UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE,

ET Nos 3425 27 RUE DAUPHINE,

UN JOLI COTTAGE DOUBLE.

A L'ENCAN.

A la Bourse, 311 rue Baronne, MARDI, le 21 juin, à midi.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile District, paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire de la succession d'Ernest F. Peters, Dossier No 73 457, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI, le 21 juin 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite

1. Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Elmire, Dauphine, Congrès et Royale laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Elmire sur soixante deux pieds dix pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et est désignée par la lettre A sur un plan fait par O de Armas, député voyer de ville daté le 6 avril 1883 et annexé à l'acte d'achat en ceci ci après mentionné, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes et avantages ci dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters par achat de Mlle M. Valtz par acte exécuté pardevant C. Dreuxet ancien notaire en cette ville, le 7me jour d'avril 1883, et enregistré dans le Bureau des Transfertes de cette ville dans le livre 119, folio 16.

Les améliorations portent les numéros municipaux 739-41 rue Elmire, formant l'encoignure de la rue Dauphine.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Dauphine Bourgogne Elmire et Désiré, sur un plan du Faubourg Montreuil fait par L. Surgi ingénieur civil, daté le 26 février 1850 et déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse pour référence et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent pieds. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters, par achat de la Veuve Otto H. Kohe par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 13me de janvier 1896 et enregistré dans le bureau des transfertes de cette paroisse dans le livre 161, folio 201.

Les améliorations portent les numéros municipaux 3425-27 rue Dauphine

Condition—Comptant les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et déposer dix pour cent du leur enchère, comme d'habitude entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des dits acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, bureau 303 rue Baronne.

P. A. Dufros avocat 21 mai—21 22 29—juin 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
COTTAGE DOUBLE.
3155-57 RUE N. REMPARTS
(ILET LOUISA CLOUET ET ST CLAUDE)
ET
DEUX MAISONS SIMPLES,
Nos 3316 ET 3318 RUE BOURGOGNE
(ILET PIETE, DESIRE ET DAUPHINE)
A L'ENCAN
A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE A MIDI,
MARDI, 24 MAI 1904.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C ledit ordre daté et signé le 15 avril 1904 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, dans l'affaire intitulée Succession de George Dargam, dossier No 73 073, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 24 mai 1904, les propriétés foncières comme suit, à savoir:

A. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Lesseps, Cloust et St Claude, commençant à une distance de quatre vingt quatorze pieds quatre pouces de l'encoignure des rues Louisa et Remparts et mesurant en mesure américaine trente six pieds quatre pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de:

1er Une portion de terre mesurant trente six pieds et quatre pouces de façade à la rue Remparts sur soixante cinq pieds quatre pouces de profondeur, et 2d d'une autre portion de terre immédiatement dans le fond ci dessus et mesurant trente six pieds quatre pouces sur une ligne parallèle à la rue Remparts sur trente deux pieds huit pouces de profondeur sur une ligne prolongée de côté perpendiculaire à la rue Remparts. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 3155 et 3157 rue des Remparts et consistant en un cottage double.

B. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Cinq de l'îlet No 2, borné par les rues Piété, Bourgogne, Désiré et Dauphine, sur un plan de C. Giroux, architecte daté le 14 décembre 1848 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville sous le No 35 de son livre de plans No 5, lequel lot de terre mesurant en mesure anglaise trente sept pieds de face à la rue Bourgogne sur cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes de profondeur et trente sept pieds un pouce quatre lignes sur la ligne du fond, le tout plus ou moins. Les bâtisses ou améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 3316 et 3318 rue Bourgogne et consistant en deux maisons simples.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au dessus de leurs enchères et déposer 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau 303 rue Baronne, coin Gravier.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 22 24

E. Randolph Gurley

Bonne Propriété Rémunérative.

COTTAGE DOUBLE,

301 et 303 rue Broad, coin Palmyre.

In re McCloskey et als vs McPeake et als No 73,037—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY—Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté le 20 mai 1904, je vendrai à l'enchère publique

1. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances ci dessus y appartenant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 605 borné par les rues Broad, Palmyre, Banks et l'allée Jane, ledit lot de terre est désigné par le No 1 et mesurant 25 pieds de face à la rue Broad sur la même largeur dans le fond et sur une profondeur et façade à la rue Palmyre de 101 pieds et 9 pouces, et 101 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues Broad et Palmyre.

2. Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 605, borné par les rues Broad, Palmyre et Banks et l'allée Jane, désigné par le No 2 et mesurant 25 pieds de face à la rue Broad, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 1 et une profondeur de 101 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 3. Les améliorations comprennent un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, un grand lot sur un côté, citernes, hangars, etc. Bien loué et rapportant $180 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, la portion de crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, l'intérêt payable annuellement garantis par lien spécial de vendeur et les causes usuelles de sécurité et incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, les clauses d'assurances, etc., et que l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1904. L'acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, aux frais des acquéreurs, et un dépot de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

Succession de George Finwick.

No 73,055—Cour Civile de District, Division C.

PROPRIETE DU Deuxième District.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 830 rue Commune, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse de Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 25 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir:

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les Nos 10 et 11 dans l'îlet 442, borné par l'avenue Ursulines les rues St John, Rendon, St Philippe et Hagan, et mesurant comme suit à savoir: Le lot No 10 mesurant 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à l'avenue Ursulines, quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une profondeur sur le côté du lot No 19 de 103 pieds 0 pouce 2 et 100 pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No 11 et une largeur dans le fond de 15 pieds 5 pouces et le lot No 11 mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue Ursulines sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, l'acquéreur assumant les taxes pour l'année courante 1904 et faisant un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker avocat
1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles, terrains vacants et cottages simples à Alger progressiste.

Emplacement d'affaires, No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence, avenues Pacifique et Pelican.

Magasin, cottages doubles

Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre les rues Pélican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pélican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants.

Trois lots dans l'îlet borné par les avenues Pacique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple, No 245 avenue Pacifique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy, No 73,160, Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STOUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pelican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas D. Del Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pelican et est composé du tout du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique à l'encoignure de l'avenue Pélican, comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin buvette, grand entrepôt à deux étages, etc., vestibule, veranda et quelques 11 chambres, chambre à bain, citernes, etc., le tout en splendide état.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Pacifique et Atlantique et la rue Thayer et l'avenue Pelican et est désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage par Chas D. Del Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds sur la rue Thayer, lequel dit lot est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property" par W. T. Thompson voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer et contenant cinq chambres de chaque côté, toit couvert en ardoises, citerne, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11.00 par mois par côté

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant situé dans le cinquième district de cette ville dans l'îlet borné par les avenues Pacique et Atlantique, la rue Thayer, l'avenue Pelican et est désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage par Chas D. Del Isle voyer, daté le 20 mai 1904 et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprennent un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, à un toit couvert en ardoises, 5 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté, reti é de la banquette avec galerie sur le devant et se loue par $11 par mois de chaque côté

4. Deux certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'îlet No 41, nouveau plan de ville, borné par les rues Elmire et l'avenue Pacique, avenue Pelican et la rue Alix, et désigné comme lots Nos un et deux de l'îlet No 9 mesurant ledit No 41, borné comme il est dit ci dessus d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson, voyer daté le 7 mars 1849, lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacique et Pelican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacique sur cent vingt trois pieds 9 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pelican entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente six pieds sept pouces de face à l'avenue Pacique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc., contigues au ci-dessus et faisant face à l'avenue Pelican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc., à la propriété et maintenant occupée.

5. Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville dans l'îlet No 42, borné par les l'avenue Pacique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit îlet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property" par W. T. Thompson voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr. notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix, huit et dix neuf sur ledit plan contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacique et l'Encat.

Le lot No 18.—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacique à l'encoignure de l'avenue Pelican retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade salon, trois chambres à coucher, cuisine, portiques sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12 00 chaque côté.

Le lot No 19.—Les améliorations comprenant un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises No 243 avenue Pacique entre l'avenue Pelican et la rue Thaver retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté galerie sur la façade, chambre à bain, office etc., en bonnes conditions et se louant $15 00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

Au même moment et endroit, il sera vendu

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois couvert en ardoises,

Dans une bonne état excellente comme location.

Nos 410-412 rue Philip, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Mme Mariana Dramm.

No 73,175—Division B—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.—

Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Soraparu, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 62 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, ayant été acquis par la défunte Mme Dramm le 30 mars 1893.

Les améliorations comprenant un cottage en bois couvert en ardoises sur le trottoir contenant de chaque côté 4 chambres citerne, hangar, etc., dans la cour, la banquette et les allées pavées en briques. La maison est en bon état et est à proximité d'églises, décoles de marchés, lignes de cars, etc.

Conditions—Un tiers plus ou moins comptant et la balance en un ou deux ans à ... des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité, acte de vente pardevant Oregon W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être assumées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE THOMAS J. KENNEDY, No 73,160—Cour Civile de District—Division C.

Le contenu droit d'occupation stock et installations de la buvette No 1 rue N. Peters entre Dumaine et St Philippe

Un lot de whisky en entrepôt à l'encoignure des rues Conti et N. Peters.

Le contenu du magasin et de la résidence à Alger

Un lot de comptes courants billets à recevoir, jugements, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI, le 2 juin 1904

A 11 heures A. M. sur les lieux

No 1 rue N. Peters, entre les rues Dumaine et St Philippe, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la cour civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

Le contenu en et de la buvette consistant en stock de whiskeys, liqueurs, installations, cash register, compteur, etc., et le terme non expiré jusqu'au 1er octobre 1904, d'après les conditions du bail.

Le même jour immédiatement après que le ci-dessus sera disposé, il sera vendu à l'entrepôt à Alger des rues Conti et N. Peters un lot de whisky, etc.

VENDREDI, le 3 JUIN 1904 à 11 heures a m., il sera vendu à Alger sur les lieux à l'angle des avenues Pelican et Atlantique un lot de meubles de maison, le contenu du magasin consistant d'étagères, comptoirs, cases, installations de buvette, un lot de bijoux, etc.

Avec plusieurs actions de stock, tombe de famille intérêt de la police d'assurance de vie, comptes courants billets à recevoir dû à et jugements en faveur du défunt.

Conditions—Comptant.

N. E. Humphrey, avocat
22 mai—22 29—juin 1 2

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Thomas J. Cook et als vs France Cook et als.

No 72 751 — Cour Civile de District Division D.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Ste Marie dans l'îlet No 343, borné par les rues Howard, Poydras, Liberté et Lafayette, désigné par le No 1 et mesurant, en mesure américaine, 23 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard sur 107 pieds 8 pouces de profondeur.

No 652 rue Howard. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises contenant quatre chambres. Dans la cour est un hangar, citerne, etc. Dans le fond est un cottage contenant deux chambres, citerne, etc., Contigu à cette propriété sur la façade est une boutique. No 650 rue Howard, bon pour emplacement de commerce.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Poydras et Lafayette sur un plan de Hugh Grant, le 3 décembre 1833 et mesurant, en mesure américaine, 21 pieds 10 pouces de face à la rue Lafayette sur 95 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et un certain morceau ou portion de terre dans le même îlet désigné comme une partie des lots 1 et 2 sur le plan ci dessus mentionné, mesurant 8 pieds de face à la rue Lafayette sur 45 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

No 1417 rue Lafayette, les améliorations comprenant une demeure à deux étages, contenant 7 chambres. Dans la cour sont la cuisine, citerne, etc.

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Lafayette, Poydras et Liberté, et mesurant 16 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Howard sur 107 pieds 9 pouces 8 lignes de profondeur.

No 634 rue Howard les améliorations comprennent un cottage simple contenant 4 chambres et galerie. Dans la cour un hangar, une citerne etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année courante 1904, en plus et au dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passés pardevant Robert Lagier, notaire.

Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur.

Les plans des diverses bâtisses sont maintenant exposés à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et pour tous renseignements s'adresser au bureau de

WILL J. MORGAN
Encanteur, No 331 rue Carondelet.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par ordre du Receveur.

IN RE LEON IRWIN vs "PUGH LINE TRANSPORTATION CO"
No 73,100 Cour Civile de District, Division C

Le splendide bateau à vapeur

"MABEL COMEAUX"

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, 16 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de cour signé le 4 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Un certain bateau à vapeur nommé "Mabel Comeaux," enregistré dans le Port de la Nouvelle Orléans et d'après son dit enregistrement officiel, comme le même apparaît sur le registre dans la Douane de cette ville, ledit "Mabel Comeaux" a été construit à Jeffersonville Indiana, en l'année 1891, il est un bateau à vapeur avec roues à l'arrière construit en bois, il a trois ponts pas de mât et avec l'avant simple, sa longueur est de 174 pieds sa largeur 36 pieds, sa profondeur 6.5 10, sa capacité de tonnage dans l'entrepont, 325.87, sa capacité de tonnage entre les ponts au dessus du tonnage du pont 72.00, tonnage brut 397.87 lequel dit bateau à vapeur ensemble avec toutes les machines, poulies installations et meubles y appartenant, en parfait état, excepté l'arbre moteur, lequel peut être réparé à une dépense estimée à $1,165.00. Le bateau se trouve au pied de la rue Clouet.

Conditions—Comptant

BURT. W. HENRY, receveur
T. M. & J. D. Miller, avocats pour le receveur.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

MANUFACTURE SPLENDIDE OU PLACEMENT D'ENTREPOT

Propriétés Commerciales

Près de la façade du fleuve et à proximité des CHEMINS DE FER

Avec tourniquet de rails sur la façade vis à vis de la Manufac